Compte Rendu

Commission Formation du 30 janvier 2020

Présents	F. BIGOT, Représentant L1 N. BONNIOT, Représentante L3 EM S. COULOUVRAT, Responsable portail Licence F. DILAS, Représentant étudiant F. FABRE, Représentante Gestion scolarité S. FUCHS, Représentant MASTER MS Y. HUMBERT, Représentante Formations Professionnelles C. MARTIN, Représentant Master EOPS S. MEYER, Représentant L2 D. OLIVIERI, Représentant personnels BIATSS C. OTTOGALLI, Représentante Master EM V. PILLAT, Coordinatrice Formations Professionnelles E. REYNES, Représentant L3 ES M. RIQUELME, suppléant représentant étudiant T. PROT B. VIGNAL, Coordinatrice MASTER Mention STAPS JC. WECKERLE, Président Commission Formation
Pouvoirs donnés	G. BODET à S. FUCHS – J. HALLE à B. VIGNAL – N. JAQUEMOND à S. COULOUVRAT – G. MARTINENT à E. REYNES
NOMBRE de votants	18 (dont 4 procurations)
Excusés	C. BAUDIN – G. BODET – A. COLLOMB – J. DANGLADES – S. DESSIMOND – M. GARCIA – J. HALLE – D. ISSANCHOU – N. JACQUEMOND – V. KAYSER – G. MARTINENT – F. MORISSE – T. PROT – A. RUBY – A. THIEBAUT
Invité-e-s	P. MARIEL – JM. JARS

Début de séance : 14h00

Présentation de l'ordre du jour

Validation des comptes rendus de la Commission Formation du 28 novembre 2019.

Présentation de l'ordre du jour par Jean-Christophe WECKERLE.

Demande de Fabienne FABRE : présentation des calendriers 2020-2021 des formations en début de séance.

Objectifs de cette séance :

- Solutionner les questions concernant APPN, MTU, distinguer les solutions pour cette année et celles pour l'an prochain
- Se situer dans une perspective globale à l'échelle de la L2, à l'échelle de la Licence
- Proposer des principes de gestion des formations, des UE en lien avec un travail mené en Commission des personnels

Historique :
(reprendre la slide de JC « bilan formation »)
Les données présentées représentent les heures excédentaires et en déficit.

(reprendre la slide de JC « Répartition des heures L2 2019-2020 »)
Problématiques sur les chiffres présentés pour ceux marqués d'une croix orange. Il y a une fluctuation selon les heures complémentaires déclarées en fin d'année.

La formation est déficitaire de – 263h et non excédentaire comme le révèlent les tableaux de FEP.

Question de N. BONNIOT : quel est le prévisionnel service et total UE maquette dans le tableau ?

JC WECKERLE: total UE maquette = droits de tirage. Le calcul se fait en fonction du nombre d'étudiants. Le prévisionnel service est l'organisation mise en place par les responsables de formation.

C. OTTOGALLI : cela peut aussi dépendre des informations connues.

JC WECKERLE : il est possible d'avoir plus d'heures prévisionnelles que de droits de tirage selon le nombre de groupe. Mais le nombre de droits de tirage est fixe. L'argument « multiplication des groupes pour avoir des groupes restreints, pour avoir un enseignement de qualité » reste pertinent mais il faut aussi veiller à respecter les droits de tirage car les moyens ne sont malheureusement pas extensibles.

N. BONNIOT : MTU est indiqué à 200h de prévisionnel mais normalement il y en avait 400h. Le nombre a été réduit suite à l'annulation des cours de MTU au second semestre. La problématique a été soulevée par les APPN qui ont demandé à fonctionner comme en MTU à savoir faire des cours à 2. Cette demande a été étendue pour d'autres UE.

Question Y. HUMBERT : pourquoi l'anglais est déficitaire ?

S. MEYER : Il a eu cette année la création et l'ouverture de nouveaux groupes (voile et randonnée). Le taux d'encadrement est passé à 24 et non à 35 donc il y a un surcoût constaté. Pour rappel, depuis 2 ans les heures d'anglais sont prises sur les maquettes des formations STAPS et non par le SCEL comme c'était le cas avant. Précision, la colonne de gauche fluctue en fonction du nombre d'étudiants et de groupes. Cette information n'est connue qu'en septembre et donc le reflet des prévisions de juin-juillet n'est pas conforme. Certains groupes pourraient être fermés mais tardivement cela n'est plus souvent possible. Cela suppose aussi que des collègues ne fassent pas les cours prévus initialement. Les emplois du temps sont également refaits lorsque les groupes sont modifiés.

JC WECKERLE : il serait nécessaire d'avoir des responsables d'UE en MTU et APPN pour coordonner les choses. Actuellement c'est Sébastien Meyer qui s'occupe de toute cette coordination.

S. MEYER : en janvier, pour l'année 2019-2020, des redoublants ont validé leurs semestres et donc n'entrent plus dans le calcul des coûts pour le second semestre. À cela s'ajoutent les abandons - blessures en cour de semestre.

B. VIGNAL : mais cela ne pose pas de problème car il y a une IP (Inscription Pédagogique via APOGEE) même si les étudiants sont blessés.

S. MEYER : le déficit structurel demeure malgré tout.

JC WECKERLE : en pratique de l'intervention ont été obtenus des moyens supplémentaires suite à l'autorisation d'avoir des groupes à effectif réduit (cf. dérogation aux normes d'encadrement).

Attention, le choix majeure – mineure qui va être mis en place lors du prochain quinquennal risque de faire augmenter les effectifs en L2. Avec des APPN à fort coût, pas sûr qu'une maquette telle que présentée actuellement soit tenable.

- **Présentation MTU**

Par Emmanuelle Divay et Pascal Chabaud
Idée : expliquer le MTU et les arguments.
Décision de ne plus enseigner les MTU pour le semestre de printemps 2020 et décision regrettée par l'équipe MTU.
Objectifs :
- Mettre en relation une discipline scientifique et une APSA

Actuellement 20h en présentiel, face à face étudiant. Avant il y avait 18h de présentiel et 2h d'évaluation.
Actuellement 484 IP étudiantes sur l'UE MTU.
Droits de tirage 384,11h et déclaration de 400,80h. Déficit de 16,7h équivalent TD.
Cela concerne 13 enseignants chaque semestre et 16 groupes de TD sur l'année (8 groupes par semestre).
En MTU, il y a du temps de concertation nécessaire car plusieurs enseignants enseignent sur une même MTU (notamment Athlé-physio).
NB : il y a un TD sans supervision d'enseignant pour les MTU car préparation en groupe, par les étudiants, du CCF1.
Actuellement, déficit d'heures en L2. La L1 est excédentaire et cela compense le déficit de la L2 historiquement.
Demandes-propositions :
- Maintenir pour les 2 prochaines années le fonctionnement actuel
- Constitution d'un GT « MTU » pour réfléchir à la suite de cet enseignement pour le prochain quinquennal

Question S. MEYER : combien d'heures avec la non supervision ?

E. DIVAY : il y a 16h pour les enseignements supervisés, à 2 enseignants. Plus 2h sans supervision.

C. MARTIN : en réalité, tous les collègues de MTU font plus d'heures que celles déclarées en présentiel. Il faut prendre en compte les heures de concertation.

B. VIGNAL : le système a de la valeur pédagogique mais il plane un doute entre ce qui est fait dans la réalité et ce qui est expliqué – pas suffisamment de clarté sur quels cours à 2 enseignants et quels cours à 1 enseignant. La réalité est aussi qu'il n'y a pas suffisamment de moyens pour fonctionner comme on le souhaiterai pour assurer un enseignement plus qualitatif.

JC WECKERLE : la qualité et l'apport du MTU est à conserver mais il faudrait arriver à un projet plus étoffé. Quitte à ce que soient demandés plus d'heures à l'UCBL ensuite. Il faudrait un responsable MTU à qui Sébastien Meyer puisse se référer.

E. DIVAY a appris plusieurs années après qu'elle était la responsable de l'UE d'où le fait de ne pas s'en sentir officiellement responsable.

C. MARTIN : difficulté de devoir trancher une question telle que 40h effectuées payées 30h qui vont encore diminuer. La question a été tranchée sans consultation de la Commission Formation.

S. MEYER : pour la réservation des salles il est nécessaire d'avoir les informations suivantes : quel cours pratique et quel cours théorique, quel enseignant pour chaque cours. Sans ces informations cela ne peut pas fonctionner correctement. Ces informations

ne lui ont jamais été transmises telles que demandées. De nombreuses fois il a fallu modifier au pied levé les réservations des salles et installations sportives. Il est demandé de faire remonter un planning du réel.

F. BIGOT : soutient l'idée qu'un cadre est nécessaire avec des informations transmises, notamment pour faire des réservations de salles et d'installations sportives cohérentes.

JM JARS : les temps de concertation dépassent le cadre de l'UE et du MTU, comme la question du temps de préparation, de correction etc. Il faut cadrer les choses avec des demandes de moyens supplémentaires argumentées.

F. BIGOT : ces coûts peuvent être amortis par d'autres biais de financement que les droits de tirage.

Y. HUMBERT : évoque que le travail sur les nouvelles maquettes qui est effectué maintenant doit tenir compte de ces éléments pour ne pas reproduire ce système avec une charge de travail supplémentaire non payée.

- **Présentation APPN**

Par Nicolas Detheve et Philippe Bérard.
Représentent 13-14 enseignants APPN.
Pas de modifications notoires cette année en APPN hormis l'ouverture de 2 nouveaux groupes (voile et randonnée).

Appro 4 L2 : APPN – UFR-STAPS Lyon1

Préambule 1

Petit retour sur la **mise en œuvre** de l'**approfondissement 4 L2** exclusivement **dédiée aux APPN** :

- **Avant 2015** :

- L'**appro 4 L2** était un **mélange de plusieurs familles d'APSA** dont l'**escalade**.
- **La grande majorité des APPN** étaient proposées dans une UE appelée **Initiation L1** à hauteur de 30heures et sous la forme de stage. Compte tenu de la population L1, **les droits de tirage permettaient, largement, d'absorber le « surcoût » des ces initiations**.

- **A partir de 2015** :

- **Pour différentes raisons**, il a été décidé de **déplacer toutes les APPN dans le cadre de l'appro 4 en L2** et de répartir/redescendre les autres APSA en L1.
- **Dès le départ**, nous avions alerté sur le fait que **la L2, compte de son effectif, ne pourrait pas absorbé l'ensemble des heures nécessaires à l'enseignement des APPN** retenues (certaines initiation ont été abandonnées).
- **La Commission Formation** s'est penchée sur ce problème et **a voté le 8-10-2015 un % de dépassement autorisé** à hauteur de **31,25%**. Que les TP soient à 18 ou à 12, ce vote aurait été identique.

Appro 4 L2 : APPN – UFR-STAPS Lyon1

Préambule 2

- **Pourquoi sommes-nous là ?**
  - ***Depuis octobre, il nous est reproché, dans le cadre de cet enseignement, de « consommer » trop d'heures et ce, bien au-delà de ce qui est autorisé :***
    - **Pourtant nos modes de fonctionnement sont les mêmes depuis la création de cette UE en 2015.**
    - **Et nous avons toujours respectés le cadre de dépassement (+1/3 soit 31,25%) voté en commission formation puis validé en CU.**
  - ***Entre-temps, depuis un an, Lyon1** – pour renforcer la sécurité des pratiques de pleine nature – **a réduit l'effectif des TP de 18 à 12 étudiants par groupe.***
  - ***Cependant, alors que nos modes de fonctionnement ne posaient aucun problème l'année dernière, subitement, cette année ceux-ci sont mis en cause :***
    - **Par des chiffres et calculs dont on ne connaît pas toujours la source, qui se révèlent parfois faux ou erronés et pour lesquels, malgré nos questions, nous n'avons jamais eu d'explication concernant leurs calcul-s.**

*Exemple : nous aurions un **surcoût de 20 400€** soit, **350 heures** de dépassement…Sauf que 20 400 divisés par 350 correspond à un **taux horaire de 58,28€**… Qui ne correspond en rien à celui des TD et des TP…*

    - **Par des déclarations de service unilatérales ne respectant pas le travail face étudiants effectué par les enseignants.**

*Exemple : **certains enseignants**, de **manière arbitraire**, se **sont vus amputer de plusieurs heures d'enseignement** alors que ces dernières, en correspondance avec la maquette, étaient **réellement faites**…L'idée étant qu'il fallait accepter l'idée de ne pas être payés à hauteur du travail fait!*

Appro 4 L2 : APPN – UFR-STAPS Lyon1

Préambule 3

- Le fait que la question des APPN en L2 se pose à nouveau cette année reste incompréhensible : ***les enseignements proposés et effectués correspondent au cadre fixé par la maquette L2 et suivent les injonctions de Lyon1 en matière d'effectif** (Cf. TP à 12).*

- Comme pour n'importe quel enseignement dispensé à l'UFR, **les enseignants font et ont toujours fait leur travail avec sérieux** sans autre objet que de proposer une **formation** :

- de qualité et sécurisée
- répondant aux compétences fixées et au supplément au diplôme des fiches RNCP.

Les enseignants n'ont pas à se justifier lorsque **les règles de fonctionnement sont respectées** et **le principe visant à discréditer leur engagement en leur faisant porter la responsabilité des dépassements des droits de tirage est inadmissible**.

Depuis 2015 autorisation de dépassement de 31,25% sur les droits de tirage, que les TP soient à 18 ou à 12 étudiants.
Consommation supplémentaire d'heures pour des questions de sécurité d'encadrement pour les pratiques.

Depuis printemps 2019 autorisation de l'UCBL d'avoir des groupes de 12 étudiants au lieu de 18.

Etat des lieux (printemps)

	eaux vives	escalade	Course d'orientation	VTT/O	canyon	voile	rando estivale/hivernale	Ski orientation
nbre groupes	1	2	1,5	2	1	1	1	1
effectif total	24	48	36	50	24	25	12	24
nbre étudiants/stage	24	48	36	28	24	25	12	24
Nbre encadrants/stage	2	3	2	4	2	2	1	2
effectif en stage/encadrant	12	16	18	13	12		12	
heures de service TD/TP = HETD vacataire (V) ou Titulaire (T)	B. Delrieux (T) 28 28 46,67 L. Bruyère (V) 20 20 33,34	F. Bergeret (T) 15 15 25,00 M. Colin (T) 30 30 50,04 R. Hoffert (T) 15 15 25,00 G. Dreyfus (V) 0 C. Bouvier (T) 15 15 25,00	J. Devoux (T) 55 48 42 C. Bouvet (T) 55 48 42 F. Dominguez (V) 0	F. Bertheau (T) 25 28 38,3 D. Bouvet (T) 48 S. Veyret (T) 48 V. Vernet (V) 25 28 43,7	E. Hardy (T) 28 28 46,7 M. Lacoste (V) 25 25 41,7	T. Bouvier (T) 15 28 25,3 Y. Vernet (T) 15 28 28 base nautique 0 13 8,67	S. Meyer 25 28 46,7	J. Devoux (T) 15 43 41,7 A. Duchêne (T) 15 43 41,7
nbre jours stage	B. Delrieux (T) 8 L. Bruyère (V) 8	F. Bergeret (T) 6 M. Colin (T) 4,5 R. Hoffert (T) 4,5 G. Dreyfus (V) C. Bouvier (T) 4,5	J. Devoux (T) 5 C. Bouvet (T) 5	F. Bertheau (T) 5 S. Delrieux (T) 5 S. Veyret (T) 5 V. Vernet (V) 5	E. Hardy (T) 8 M. Lacoste (V) 8	T. Bouvier (T) Y. Vernet (T)	S. Meyer 2x 2jours + 4x 1j	J. Devoux (T) 8 A. Duchêne (T) 8
dont heures TD hors temps de stage= HETD	B. Delrieux (T) 4 2,667 L. Bruyère (V) 0 0	F. Bergeret (T) 15 M. Colin (T) 15 R. Hoffert (T) 0 G. Dreyfus (V) 0 C. Bouvier (T) 0	J. Devoux (T) 3 2 C. Bouvet (T) 3 2	F. Bertheau (T) 3 D. Bouvet (T) 12 8 S. Veyret (T) 3 V. Vernet (V) 12 8	E. Hardy (T) 3 2 M. Lacoste (V) 3 2	T. Bouvier (T) 3 Y. Vernet (T) 3	S. Meyer 0	J. Devoux (T) 3 3 A. Duchêne (T) 3 3
dont hres TD pendant le stage	B. Delrieux (T) 19 19,67 L. Bruyère (V) 0 0	F. Bergeret (T) 0 M. Colin (T) 15 R. Hoffert (T) 15 G. Dreyfus (V) 0 C. Bouvier (T) 15	J. Devoux (T) 17 11 C. Bouvet (T) 17 11	F. Bertheau (T) 3 D. Bouvet (T) 8 5,34 S. Veyret (T) 3 V. Vernet (V) 8 5,34	E. Hardy (T) 17 11,3 M. Lacoste (V) 0 0	T. Bouvier (T) 3 Y. Vernet (T) 3	S. Meyer 8 5,34	J. Devoux (T) 15 13 A. Duchêne (T) 15 13
organisation générale	Un stage de 8 jours à St pierre de Bœuf (2 jours sur notre calendrier). Le vacataire ne fait que la pratique et ne participe pas aux TD		8 jours sortie nat. en mars composé de TP et TD suivi d'un stage de 5 jours dans le Vercors. Les journées sont aussi composé de TP et TD.	Un stage de 5 jours à Saint Germain mons d'or + 4 jours et le soir certain ne participe pas aux TD pour répondre aux besoins locaux de formations.	Une journée de présentation du stage. Remise des équipements individuels et premier TD + Stage de 8 jours dans le massif du Vercors. Sorties canyon quotidiennes. Répartitions des cours TD sur l'ensemble du stage.		1 Demi journée TD puis 1/2 journée TD puis 5x 1 sortie journée + 2 sorties de 2 jours	2 TP de 3 heures par jour : alternance ski Cross et ski de fond technique classique et skating. 2 TD par jour par groupe suivi des séquences de TP et le soir

Pour 460 étudiants, il y a un dépassement de 302,1h équivalent TD soit 25,2% de dépassement sur les 31,25% autorisés.

Bilan de l'Etat des Lieux

	UE: 460 ét
Droits de Tirage année	**1200,4 héqTD**
Heures Consommées année	**1502,51** héqTD
Dépassement	**302,1**
% Dépassement Brut (31,25%)	**25,2**

Droit de tirage et l'organisation mise en place (hors effet de seuil). NOTRE DEMANDE

- Droit de tirage : groupe TP à 12 et groupe TD à 35

(nbre étudiants / 12 X 30h X 0,667) + (nbre étudaints / 35 X 30h) = **2,524** heures par étudiant

- Organisation (pour la plupart) mise en place : groupe TP à 12 et groupe TD à 24

(nbre étudiants / 12 X 30h X 0,667) + (nbre étudiants /24 X 30h) = **2,917** heures/étudiants

Soit un dépassement minimal et obligatoire de 21,077 % hors effet de seuil.

Quel est la problématique ?

JC WECKERLE : Il y a une différence de méthode de calcul entre 1 enseignant pour 18 étudiants et 1 enseignant pour 12 étudiants. Si on reprend un calcul TP à 18 il y a un dépassement de 60%. L'an dernier, avec le calcul TP à 18 il y avait un dépassement de 70%. Il n'y avait pas un tel déficit en L2 l'an dernier. Le contexte étant différent cette année, il est nécessaire de faire des choix et de recadrer des UE.
La question est aussi politique : quel poids des APPN par rapport aux autres enseignements.

S. MEYER : Les années précédentes, un effort avait été fait en réduisant la rémunération des vacataires de quelques heures. L'an dernier, comme il y avait un excédant, demande de revalorisation des heures des vacataires.

C. MARTIN : pourquoi ne pas respecter un droit de tirage ? Pour permettre ce dépassement, il y a toutes les autres UE (des APS, des sciences) qui sont surchargées avec des groupes de TD à 40-45 étudiants. Cela se fait au détriment du fonctionnement des autres enseignements.
Autre point, pourquoi ne garder qu'une seule UE Appro 4 et APPN et plutôt faire une UE avec des sous-UE à choix avec des droits de tirage ajustés selon les besoins ?

JM JARS : la solidarité s'exprime par rapport au APPN mais la logique de réflexion est : comment limiter ce dépassement ? On ne va pas toujours être capables de compenser avec les heures L1 selon les futures constructions de maquettes.

P. BERTHIER : chaque année, des heures sont rendues à l'UCBL sans que nous ne connaissions le nombre exact. Il y a aussi des questions sécuritaires en jeu pour le nombre d'étudiants par groupe sur des pratiques qui peuvent générer des risques d'accidents.

F. FABRE : il y a un changement de condition, passage de 18 à 12 étudiants, il faut réfléchir collectivement à cette nouvelle donnée.

V. PILLAT : ce n'est pas l'UCBL qui est à l'initiative du changement de taux d'encadrement mais c'est un choix de l'UFR. Cette initiative a été initiée par le DEUST APN par rapport à des questions sécuritaires.

Attention, il y a plein d'autres UE sur l'UCBL qui sont parties dans la même direction de réduction d'étudiants par groupe. Ces éléments sont votés en partie B de la CFVU. La question non tranchée et pour laquelle nous n'avons pas d'éléments : qui prend en charge ce coût supplémentaire ?
Il est important d'y réfléchir pour ne pas se retrouver bloqués.

[poursuite de la présentation]
Par rapport au prévisionnel d'octobre, il y a eu un effort de fait pour passer de – 405h à – 303h.

Question : quelle formule appliquer pour calculer les droits de tirage des APPN ?

B. VIGNAL : Il faut voter des principes
- Il faut un responsable d'UE
- Il faut une meilleure gestion des droits de tirage

Il y a une question qui se pose : quel nombre d'étudiants par groupe pour quelle APPN ?

S. MEYER : avec un groupe à 35 étudiants on ne peut pas faire de l'approfondissement et former des futurs professionnels mais on ne peut que faire de l'initiation.

E. REYNES : les problèmes seront à régler pour l'an prochain ou pour le prochain quinquennal mais il ne faut pas changer les règles en cours d'année.

F. BIGOT : Il pourrait être envisagé d'alléger les enseignements pour certaines APPN au profit d'autres où les questions sécuritaires et règlementaires imposent des plus petits groupes.

C. OTTOGALLI : le but est de mettre en place des groupes de travail (GT) dans ces matières pour voir quels autres modes de fonctionnement peuvent être envisagés pour l'avenir.
S'interroge sur le rôle de la Commission Formation.
Le constat des collectifs d'enseignants qui viennent de présenter MTU et APPN : changement en cours d'année avec moins de paiement que ce qui est effectivement réalisé.
Rappelle que l'arrêt du cours de MTU au semestre de printemps 2020 est en place si la situation n'est pas rétablie. Les enseignants de MTU attendent une décision de la Commission Formation pour décider de la suite.

15h45 : départ de Virginie PILLAT

JC WECKERLE : le mail envoyé par les enseignants de MTU n'était pas présenté comme tel.

F. FABRE relit le mail qui précise que la reprise du MTU est évoquée pour l'an prochain et non pour le semestre de printemps 2020.

15h57 : départ de Eric REYNES

JC WECKERLE : il faut voter des principes mais aussi cadrer les choses de manière effective. Il faut que les responsables d'UE soient au courant de leurs droits de tirage et définir une organisation autour de cela.

JM JARS : le problème c'est que la marge de manœuvre est limitée car il y a un différentiel entre les inscriptions administratives (IA) de juillet et les IP de fin août début septembre.

C. MARTIN : la règle mise en œuvre en début d'année doit être maintenue toute l'année. Il convient de respecter le contrat des droits de tirage attribués en début d'année.

16h10 : départ de Cyril MARTIN

B. VIGNAL : doit-on essayer d'harmoniser les droits de tirage au sein de chaque UE ?

Y. HUMBERT : il faut faire une fiche de poste pour un responsable d'UE.

Question : la solidarité doit-elle être mise au niveau de l'UE ou entre les UE ?

F. FABRE : on ne peut pas changer le nombre de groupe en cours d'année.

JC WECKERLE : On peut envisager de mutualiser des TD mais c'est compliqué à mettre en place. Il y a eu des réunions avec les enseignants sans consensus trouvé.

C. OTTOGALLI : Il ne faut pas changer la donne en cours d'année.

B. VIGNAL : il faut aussi intégrer le changement du taux d'encadrement qui est une nécessité pour certaines APPN.

JM JARS : propose de maintenir la situation telle qu'elle était prévue initialement pour cette année mais de définir le cahier des charges pour l'an prochain.

C. OTTOGALLI : il faut qu'un GT prépare différentes propositions qui seront présentées lors d'une Commission Formation.

F. BIGOT : précise qu'il y a déjà un responsable pour le budget APPN qui pourrait éventuellement prendre la tâche de coordonner les APPN.

16h15 : départ de Fabrice BIGOT

Y. HUMBERT : propose que la fiche de poste d'un responsable d'UE soit définie. Il peut être envisagé de valoriser cet investissement via les HRS.
Il faut garder les règles telles qu'elles ont été données en début d'année et actionner la solidarité à marche forcée pour solutionner les soucis d'heures de cette année.

F. FABRE : porte attention sur cette solidarité qui créé des tensions car cette solidarité suppose que certains fassent des efforts. Il faudrait que ceux qui bénéficient de cette solidarité se rendent compte de ce que cela suppose pour les autres enseignements.

Proposition de vote :

- Pour cette année on reste en l'état de ce qui était prévu. Validation des 1 503h pour les APPN.

Pour : **unanimité**
Contre : 0

- Déterminer un responsable d'UE qui doit coordonner l'organisation pédagogique (les droits de tirage sont sous le contrôle du responsable pédagogique de la formation) pour toutes les UE de L2 et de L1

Pour : **unanimité**
Contre : 0

Précisions : il faudra déterminer les modalités d'indemnisation et une fiche de poste en Commission des personnels.

Y. HUMBERT : précise que le point de tension réside surtout dans le mode de calcul des droits de tirage APPN.
JM JARS : Il faut solliciter le groupe APPN en leur demandant de faire des propositions avant une date fixée. À défaut, la décision sera prise par la Commission Formation.

16h30 : départ Stéphanie COULOUVRAT

S. MEYER : précise que déterminer un responsable d'UE en prépro va être compliqué en raison des disparités de pratiques. Sauf si on parle d'une responsabilité sur les aspects administratifs.

JC WECKERLE : il faudrait que les formations excédentaires puissent utiliser leurs heures au profit de leurs étudiants.

Fin de séance 16h45